

Contact :

Jérôme LITTIERE, Directeur Général des Services

03-23-23-78-20

info@valoraisne.fr

Inauguration du centre de transfert de Villeneuve Saint-Germain



Présentation de Valor'Aisne

Les grands chiffres 2016 de Valor'Aisne

Qu'est-ce que le transfert de déchets ?

Les centres de transfert de Valor'Aisne



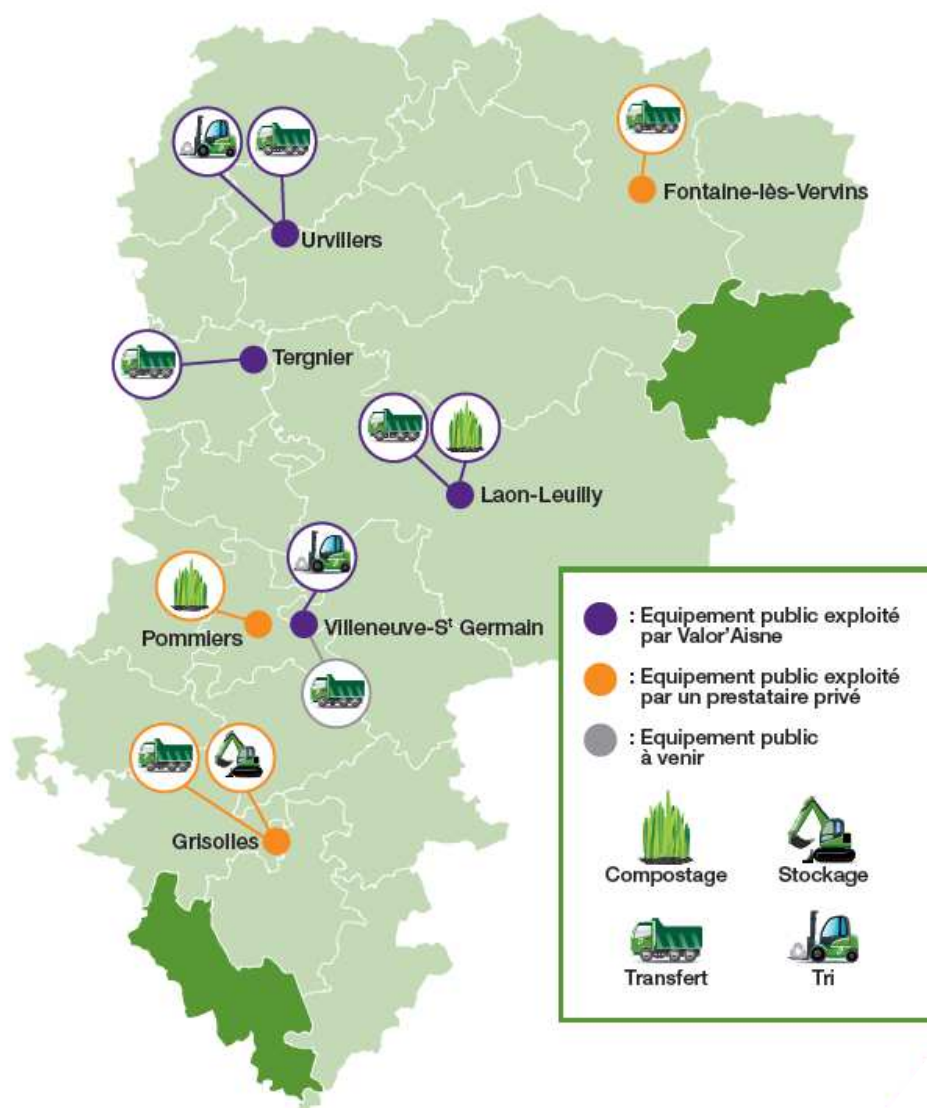
Le tri, on a tout à gagner.

Présentation de Valor'Aisne

Valor'Aisne est le syndicat de traitement des déchets de l'Aisne. Créé le 1^{er} janvier 2003 sous l'impulsion du Conseil général de l'Aisne, il compte aujourd'hui 15 adhérents : 9 communautés de communes, 4 communautés d'agglomération, un syndicat intercommunal et le Conseil départemental.

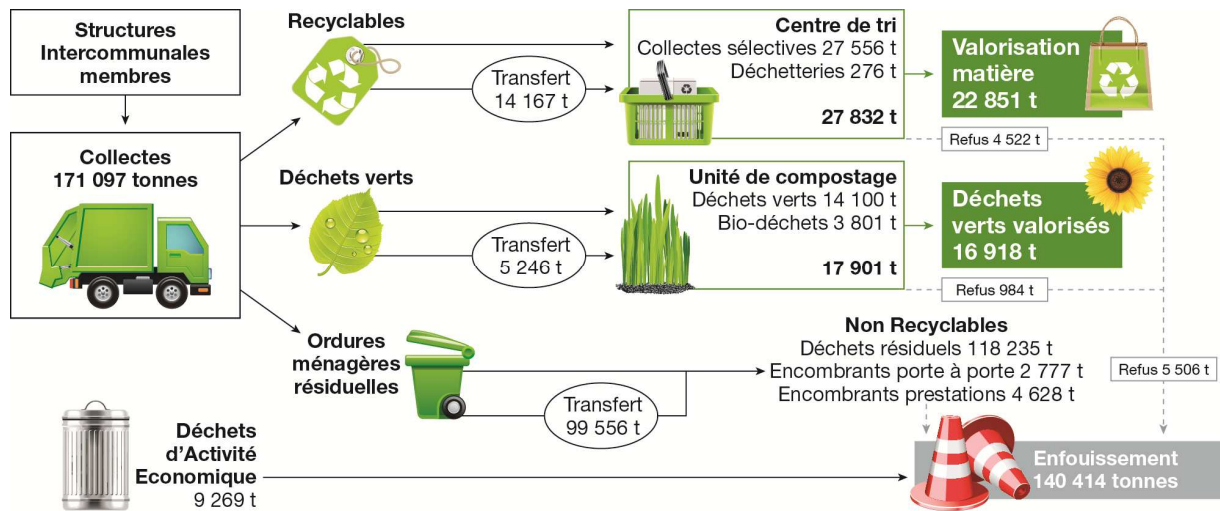
Valor'Aisne est compétent en matière de traitement des déchets ménagers : transfert, tri, compostage, stockage et traitement des déchets de déchetterie. Les collectivités adhérentes ont gardé la compétence collecte.

Les décisions et grandes orientations du syndicat, présidé par Eric Delhaye, Président de la CA du Pays de Laon et Maire de Laon, sont prises par le comité syndical, réunissant 67 délégués titulaires, désignés dans les collectivités adhérentes.



Localisation des sites appartenant à Valor'Aisne en 2017 (le territoire de Valor'Aisne est en vert clair)

Les grands chiffres 2016 de Valor'Aisne



Qu'est-ce que le transfert de déchets ?

Le transfert consiste à regrouper des gisements de déchets afin d'optimiser leur transport et de limiter la présence de camions sur les routes. Il s'agit de massifier les flux. Ainsi, des camions bennes viennent vider les déchets qui ont été collectés en porte-à-porte dans des camions de plus gros volume situés en bas de quai.

Ceux-ci sont ensuite conduits vers les exutoires : centre de tri pour les déchets recyclables et installation de stockage de déchets non dangereux pour les ordures ménagères résiduelles.



Les centres de transfert de Valor'Aisne

Valor'Aisne possède 6 centres de transfert répartis dans le département à des endroits stratégiques : Urvillers, Tergnier, Laon-Leuilly, Fontaine-lès-Vervins, Grisolles et Villeneuve Saint-Germain. Quatre sont gérés en régie, les deux autres sites sont exploités par un prestataire privé.

Site de transfert	Capacité annuelle	Tonnage transféré en 2017
Fontaine-lès-Vervins	29 000 tonnes	18 249 t
Urvillers	42 000 tonnes	31 358 t
Tergnier (zone Evolis)	32 000 tonnes	18 799 t
Laon - Leuilly	20 000 tonnes	20 661 t
Grisolles	10 000 tonnes	3 669 t
Villeneuve Saint-Germain	32 000 tonnes	/



Photo du centre de transfert de Villeneuve Saint-Germain, inauguré le 26 mai 2018



Photo du centre de transfert de Tergnier

Le centre de transfert de Villeneuve Saint-Germain

Historique

La construction du centre de transfert de Villeneuve Saint-Germain a été prévue en remplacement de l'utilisation jusqu'à présent du centre de transfert privé (SUEZ). Cet équipement vient achever le maillage départemental.

La phase d'études a débuté mi 2017, l'entreprise IRH Conseil ayant été recrutée comme maître d'œuvre.

Construction

Les travaux ont débuté en juin 2017 pour la création de quatre trémies et le déplacement de la bascule existante, utilisée pour le centre de tri, afin de créer un équipement commun aux deux installations.

Les entreprises Eiffage, Balestra, SMAC, Proval, AM2C, Setel, Precia Molen et GIE Convergence ont été retenues pour réaliser les travaux et fournir les équipements.

Les travaux ont duré 9 mois.

Cet équipement a coûté au total 1 722 000 euros HT.



Mise en service

L'exploitation a démarré au 19 mars 2018. Elle est assurée en régie, deux agents de Valor'Aisne sont affectés sur le site.

Les déchets de trois collectivités arrivent sur le site : ceux de la communauté d'agglomération du Soissonnais, de la communauté de communes du Val de l'Aisne et d'une partie de la communauté de communes de Retz-en-Valois (secteur correspondant à l'ancienne communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne).

Le centre de transfert peut ainsi gérer 26 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 6 000 tonnes de recyclables par an.

